



**L'ALLIANCE
DES VILLES**
DES GRANDS LACS ET
DU SAINT-LAURENT



Jun 2023

Une résolution soumise par le Canton de Tiny



Tiny
TOWNSHIP OF/CANTON DE

Améliorer le contrôle des espèces envahissantes et la qualité de l'eau dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent

ATTENDU QUE le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent a une valeur inestimable en tant que source d'eau potable pour plus de 40 millions de personnes au Canada et aux États-Unis ; et

ATTENDU QUE le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent offre la possibilité de profiter d'activités récréatives de renommée mondiale, y compris la chasse et la pêche, qui génèrent plus de 52 milliards \$ pour la région ; et

ATTENDU QUE le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent abrite plus de 3 500 espèces végétales et animales, dont certaines sont spécifiques à la région et ne se retrouvent nulle part ailleurs sur Terre ; et

ATTENDU QUE plus de 180 espèces envahissantes exotiques ont déjà affecté les écosystèmes des Grands Lacs ; et

ATTENDU QUE l'on estime que les municipalités, les organismes de conservation et les offices de protection de la nature de l'Ontario dépensent près de 51 millions \$ par an pour la prévention, le contrôle et la gestion des espèces envahissantes, 80 % de ces dépenses étant consacrées aux activités de contrôle et de gestion ; et

ATTENDU QUE des investissements plus importants dans les activités de prévention peuvent réduire à long terme les dépenses municipales consacrées aux espèces envahissantes ; et

ATTENDU QUE les espèces envahissantes peuvent avoir un impact sur les infrastructures et d'autres biens municipaux, sur les écosystèmes et sur le bien-être général de la population ; et

ATTENDU QUE l'Ontario compte le plus grand nombre d'espèces envahissantes au Canada et que la majorité des dépenses liées aux espèces envahissantes réalisées par le secteur municipal et ses partenaires ; et

ATTENDU QUE les changements climatiques augmenteront le risque que de nouvelles espèces envahissantes s'introduisent en Ontario et dans l'ensemble du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent ; et

ATTENDU QUE les résolutions antérieures des membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont demandé aux gouvernements fédéraux, provinciaux et des États de prendre des mesures à l'égard des phragmites ; et

ATTENDU QUE les mesures prises par les gouvernements de l'ensemble du bassin pour contrôler et gérer les phragmites se sont jusqu'à présent révélées insuffisantes pour assurer le contrôle de cette espèce envahissante ; et

ATTENDU QUE le coût actuel du traitement d'un seul kilomètre de bord de route infesté de phragmites est estimé à 6 000 \$; et

ATTENDU QUE le phragmite n'est qu'une des centaines d'espèces envahissantes qui ont un impact sur le bassin des Grands Lacs et les économies locales ; et

IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements fédéral et provinciaux de soutenir les petites communautés des Grands Lacs dans la gestion, le contrôle et l'éradication des espèces envahissantes, comme les phragmites, d'augmenter les investissements dans la qualité de l'eau des Grands Lacs et de soutenir davantage l'action climatique ; et

IL EST RÉSOLU QUE le financement annoncé par le gouvernement du Canada dans le budget 2023 pour la protection de l'eau douce soit orienté vers des interventions axées sur les communautés pour soutenir le contrôle des espèces envahissantes, l'amélioration de la qualité de l'eau et l'action climatique locale ; et

IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements fédéral et provinciaux de jouer un rôle de premier plan dans la prévention de l'introduction d'espèces envahissantes dans le bassin des Grands Lacs et de leur déplacement ou de leur propagation à l'intérieur du bassin ; et

IL EST RÉSOLU QUE des copies de la présente résolution soient envoyées au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, responsable de l'eau douce, au directeur général responsable du Bureau de transition de l'Agence canadienne de l'eau, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario et au ministre de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs de l'Ontario.